

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 FÉVRIER 2024

L'An deux mille vingt-trois,
Et le un février à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-cinq janvier 2024 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY, Maire.

Présents : M. Philippe MARCOT, Mme Paule LAMOTTE, M. Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE, M. Jacques LETELLIER, Mme Sandrine BONNETAIN Adjointes au Maire, M. Claude KRIEGUER, M. Serge LOPEZ, M. Paulo SOBRAL, M. Olivier GAL, Mme Karen RIAND, Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, M. Jonathan ALLONGE, Mme Laurine RENARD, Mme Sylvie WILLEMEN, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER et Mme Sandrine LENTZ Conseillers Municipaux en exercice.

Absents excusés : M. Alain BROCHARD Pouvoir à Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, M. Franck LAGNIAUX Pouvoir à M. Eric THERRY et Mme Emmanuelle PONCHANT Pouvoir à Mme Sandrine BONNETAIN.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BONNETAIN.

DÉLIBÉRATION N°003/8.1.7 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES INSCRIPTIONS ET DÉROGATIONS SCOLAIRES

VU le code générale des collectivités territoriales,

VU le code de l'éducation,

VU le projet de règlement des inscriptions scolaires,

VU l'avis favorable de la commission affaires scolaires du 11 janvier 2024,


Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le règlement intérieur des inscriptions et dérogations scolaires, tel qu'il figure en annexe,

DIT que le présent règlement intérieur des inscriptions et dérogations scolaires sera applicable dès que la délibération approuvant ledit règlement sera exécutoire,

AUTORISE le Maire ou un adjoint, à accomplir toutes les formalités nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,



La secrétaire,

